



BREVET DE MAITRISE

Référence : BFC_FOR_BrevetMaitrise

Thématique : Formation-Diplômante

Diplôme de l'Artisanat par excellence, le Brevet de Maîtrise est un titre national.

Objectif

- Validez vos capacités à définir et à mettre en oeuvre une stratégie de conduite et de développement de l'entreprise artisanale ainsi que votre maîtrise professionnelle.
- Chefs d'entreprise, il vous donne accès au titre de Maître Artisan.
- Ce titre est accessible aux personnes titulaires d'un niveau IV (BP, Bac Pro, BTM...). Tous les métiers ne sont pas concernés par le BM, n'hésitez pas à nous contacter.

Public

Chef d'entreprise, conjoint, salarié, demandeur d'emploi.

Programme

- **Module A** : Fonction entrepreneuriale 49 h
- **Module B** : Fonction commerciale 56 h
- **Module C** : Fonction gestion économique et financière 84 h
- **Module D** : Fonction gestion des ressources humaines 42 h
- **Module E** : Fonction formation et accompagnement de l'apprenant 56 h
- **Module F** : Fonction communiquer à l'international « anglais » 42 h
- **Module G** : Module professionnel - Durée variable selon le secteur d'activité.

Prérequis et niveau de connaissance préalable

- Pour les coiffeurs : Être titulaire du diplôme professionnel de niveau IV (BP).
- Pour les autres professions : contactez votre conseiller Chambre de Métiers, afin de connaître les pré-requis .
- L'admission en formation est prononcée par une commission départementale d'évaluation, après instruction du dossier du candidat.

Lieux et dates

Se renseigner dans chaque département de Bourgogne Franche Comté pour connaître les dates de la formation

[en cliquant ici](#)

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrements

- Formateur spécialisé dans le domaine d'intervention, et sélectionné par la CMAR BFC.
- Séance de formation en salle avec vidéoprojecteur.
- Alternance d'apports théoriques et exercices pédagogiques sur le cas d'une entreprise.
- Référentiel propre au métier.

Suivi et évaluation de l'action de formation

- Feuilles d'émargements par ½ journée.
- Contrôle continu et examen à chaque module.
- Titre national délivré aux candidats ayant satisfait aux épreuves de chaque module.

Coût de la formation

FORMATION ELIGIBLE AU CPF

Nous consulter pour connaître le coût pédagogique

Les frais d'inscription sont de 90 euros par module (remise de 15 % si inscription à l'ensemble des modules).

Votre conseiller Chambre de métiers vous aide dans vos démarches et vous accompagne dans le montage du dossier de prise en charge de la formation. Renseignez-vous en cliquant sur « Etre rappelé » en bas de la fiche.

Réservez dès maintenant votre place

Attention, les places à nos formations sont limitées. Si cette formation vous intéresse, réservez votre place directement en ligne ci-dessous.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche Comté

N° SIRET : 130 026 073 00010

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 89 - Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 58 - Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 25 - Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 71 - Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex

Prochaines sessions:

- 25 - Besançon - 8 lundis à partir du 6 septembre : Module E **Inscription avant le 20/08/2021**
- 25 - Besançon - 8 lundis à partir du 13 septembre : Module B **Inscription avant le 27/08/2021**
- 25 - Besançon - 12 lundis à partir du 24 janvier 2022 : Module C **Inscription avant le 07/01/2022**
- 25 - Besançon - 7 lundis à partir du 28 février 2022 : Module A **Inscription avant le 07/02/2022**

Tarifs:

- Dirigeant - contact
- Autre public - contact
- Conjoint - contact